



## **Naissance d'un enfant au Maroc de parents mariés: Inscription dans le registre suisse de l'état civil**

---

01.11.2023

### **Documents à soumettre**

---

- Une copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant en français dûment apostillée à la préfecture ;
- Une copie du passeport des parents en cours de validité ;

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées.

Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### **Traduction**

---

Les documents qui ne sont pas établis dans une langue nationale suisse doivent être traduits auprès d'un traducteur assermenté. Vous trouvez une liste des traducteurs sur le site Internet : <http://atajtraduction.asso.ma/indexfr.php>

### **Légalisation**

---

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être munis d'une apostille délivrée par la préfecture, la province ou le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance avant d'être remis à la représentation suisse.

Pour toutes les informations relatives à la délivrance de l'apostille [www.apostille.ma](http://www.apostille.ma)

### **Informations supplémentaires**

---

- Le dépôt de dossier se fait uniquement sur rendez-vous à prendre au préalable par téléphone au 0537 26 80 30 ou par courriel à l'adresse : [rabat.chancellerie@eda.admin.ch](mailto:rabat.chancellerie@eda.admin.ch) en indiquant le nom complet et numéro de téléphone de l'intéressé.
- Renseignements téléphoniques au 0537 26 80 30 du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h00 et le Vendredi 09h00 à 11h30 ou par courriel [rabat.chancellerie@eda.admin.ch](mailto:rabat.chancellerie@eda.admin.ch)
- Seuls les dossiers complets sont acceptés par cette ambassade.